



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/04-30/2025

Relizane : 30/04/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE

A Monsieur BENSATAL Seddik Faycel
Nahdj Cherif Abd el Rahman N°25 Relizane

Objet : *1^{ère} Mise en demeure*

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°73/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux du réseau de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°71 du 14/04/2025 relatif aux travaux Cité CPT MSAN/CPTN48 Mazouna il a été constaté :

- Absence depuis 28/04/2025.*
- Manque des moyens matériels.*
- Manque des moyens humains.*

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur



Salim D. BELLI